



050: Principes pour l'exploitation d'un swisscom entrepôt

1 Dangers

Chute d'objets (renversement, etc.), endroits propices aux heurts, chutes et trébuchements, explosions, surcharge ou maladie musculaire tout comme usure du squelette dues à un levage et à un port trop fréquent et incorrect de charges trop lourdes.

Chariots élévateurs: heurté par le chariot, marchandise qui se renverse ou tombe du chariot. Personnes heurtées par la cargaison qui tombe.

2 Bases de références

Documents de référence selon doc. SE-01354-C2-HD-Safety Gesetzeskompass et en plus:

Documents suva	<ul style="list-style-type: none">67142 "Liste de contrôle: Stockage de marchandises en piles"
Divers	<ul style="list-style-type: none">www.asfl.ch (Association pour la formation professionnelle en logistique)«Manuel de formation pour caristes», SVBL ASFL team engins de manutentionAEAI¹ "Directives de protection incendie²: matières dangereuses" (26-25, état: 06.09.2017)

3 Principes

Des panneaux bien visibles doivent indiquer les risques d'incendie et d'explosion ainsi que l'interdiction de fumer.

- Le stockage d'objets est interdit:

- Devant les répartiteurs électriques et les installations de distribution électrique;
- Devant les équipements de premiers secours;
- Devant les extincteurs;
- Sur les voies de circulation et de sauvetage.



- Ne stocker ou n'empiler des marchandises que sur un support plat et solide (tenir particulièrement compte de la nature du sol).
- Respecter impérativement les prescriptions de protection incendie (AEAI, par ex. issues de secours et voies de circulation d'une largeur min. de 1,20 m, etc.). Concerne aussi le stockage et le maniement de matières dangereuses; il faut prendre des mesures de protection pour éviter des incendies et des explosions ou limitées les effets;
- Stockage de gaz (gaz combustibles / non combustibles); il convient de protéger les bouteilles de gaz d'une surchauffe, d'un dommage mécanique et de chutes (à partir de 200 l: stocker à l'extérieur ou dans un compartiment coupe-feu séparé).

¹ AEAI = Association des établissements cantonaux d'assurance incendie

²Cette directive régit les exigences en termes de protection incendie, relatives au stockage et au maniement de matières et préparations dangereuses à partir de 100 kg, pour autant qu'aucune autre quantité ne soit explicitement mentionnée.

Swisscom AG	Dok-ID	:	050-Safety-Regel FR	Regelwerkversion	:	2.3	Seite 1
Group Security	Gilt für	:	Swisscom AG	Gültig ab	:	15.11.2019	
	Verantw. Experte	:	SiBe-Safety Konzern	Verfügbare Sprachen	:	DE, FR, IT	
	Freigabe-Stelle	:	SiBe-Safety-Konzern	Zuordnung	:	SE-01374-C2-HD	



050: Principes pour l'exploitation d'un swisscom entrepôt

4 Règles en matière de stockage et d'empilage

- Respecter les règles d'exploitation en matière de stockage et d'empilage.
- **Ne pas monter** sur les marchandises stockées et empilées.
- Ne stocker ou n'empiler, si possible, que des marchandises **de même nature**.
- Stocker ou empiler les marchandises de telle sorte qu'elles puissent être retirées sans danger.
- Mesures de fixation particulières
 - Pour les éléments ronds ne puissent pas **rouler**
 - Pour que les éléments de grande taille ne puissent pas se **renverser**
 - Pour que les éléments empilés ne puissent pas **tomber**



5 EPI³

Il est **obligatoire de porter**, pour les travaux dans les entrepôts (principalement pour lever de lourdes charges, soulever et transporter des objets tranchants, etc.) **les EPI suivantes**:

- **Gants de travail, chaussures de sécurité, lunettes de protection** (en cas d'utilisation d'acides et autres liquides)

6 Étagères

- Fixer les étagères au mur.
- Respecter la charge max. sur les étagères (la portée maximale doit être indiquée).
- Répartir uniformément la charge

7 Usage d'outils de travail

Transport de marchandises à l'aide d'outils de travail à direction manuelle (diablos, brouettes, transpalettes à fourche, empileuses à fourche, etc.).

- Utiliser les outils de travail conformément aux fins auxquelles ils sont destinés. Veiller tout particulièrement à les utiliser pour des travaux et dans des endroits auxquels ils sont adaptés.
- Respecter constamment leur résistance qui doit être indiquée et bien visible.

8 Indications de danger

Des panneaux bien visibles doivent indiquer les principaux dangers au même titre que les interdictions.



Danger : matière inflammables



Entrée interdite aux personnes non autorisées



Flamme nue interdite et défense de fumer



Ne rien déposer ou stocker

³ EPI = équipement de protection individuelle

Swisscom AG	Dok-ID	:	050-Safety-Regel FR	Regelwerkversion	:	2.3	Seite 2
Group Security	Gilt für	:	Swisscom AG	Gültig ab	:	15.11.2019	
	Verantw. Experte	:	SiBe-Safety Konzern	Verfügbare Sprachen	:	DE, FR, IT	
	Freigabe-Stelle	:	SiBe-Safety-Konzern	Zuordnung	:	SE-01374-C2-HD	



050: Principes pour l'exploitation d'un swisscom entrepôt

A suivre, les appareils les plus utilisés chez Swisscom:

Pas considéré comme comportant un „danger particulier“ – type A	Pas considéré comme comportant un „danger particulier“ – type B	Considéré comme comportant un „danger particulier“
		
<ul style="list-style-type: none">• Transpalette électrique à timon• Chariot élévateur électrique• Gerbeur électrique à timon• Chariot élévateur à contrepoids électrique (à trois ou quatre roues avec siège frontal)		
Caractéristiques et utilisation		
Engins à conducteur accompagnant avec timon. <ul style="list-style-type: none">• Type A: levée initiale ou levée normale.• Type B: avec un mât d'une hauteur de levée de 5,5m. Transport sur petites distances et chargement de marchandises.	Chariots élévateurs universels. Hauteur de levage avec mât triple jusqu'à 7m. Capacité de charge jusqu'à 8,5t.	Peuvent manœuvrer également ces appareils après avoir effectué une formation correspondante.
Standard minimum pour la formation: les jeunes travailleurs et apprentis ...		
Ne sont pas autorisés à manœuvrer ce types d'appareil ⁴ .		
Typ de formation		
La formation doit être effectuée selon les indications du fabricant, doit couvrir le cadre des instructions de service et être complétée de consignes de sécurité propre à l'entreprise. La formation doit être documentée par écrit.		
Qualification des formateurs		
Doivent avoir suivi un cours sur les appareils à timon dans une institution de formation reconnu par la Suva.		
Durée		
Non définie, adaptée à la complexité de l'appareil.		
Formation initiale pour débutant: 4 jours – Formation approfondie pour tous autres types d'appareil: 1 jour.		

⁴ Règlement d'exception: selon 1.6 de doc. «Manuel de formation pour caristes»

Swisscom AG	Dok-ID	:	050-Safety-Regel FR	Regelwerkversion	:	2.3	Seite 3
Group Security	Gilt für	:	Swisscom AG	Gültig ab	:	15.11.2019	
	Verantw. Experte	:	SiBe-Safety Konzern	Verfügbare Sprachen	:	DE, FR, IT	
	Freigabe-Stelle	:	SiBe-Safety-Konzern	Zuordnung	:	SE-01374-C2-HD	